

Les choix de la politique culturelle

SIERRE ► Une commission ad hoc du Conseil général suggère plusieurs lignes directrices afin de rendre la culture plus lisible pour les citoyens. Quatre postulats pour comprendre!

CHARLY-G. ARBELLAY

Quelle politique culturelle la ville de Sierre entend adopter ces prochaines années? Après l'accueil mitigé du plan directeur de développement des infrastructures culturelles sierroises (PIC), présenté par le Conseil municipal, une commission ad hoc a été créée par le Conseil général. Elle rendra son rapport demain mercredi lors de l'assemblée plénière qui siégera à 18 heures à l'Hôtel de Ville. «Le Nouvelliste» s'est procuré les conclusions dont voici les grandes lignes: «Malgré le flou artistique quant à l'objet réel du mandat, la commission a tenté, en proposant différents postulats, d'atteindre un double objectif», souligne dans son rapport le président Anthony Lamon. «Premièrement, donner à l'Exécutif des outils adéquats afin de faciliter et guider ses choix. Deuxièmement, rendre la politique culturelle plus visible pour nos concitoyens.»



«Evolution». Sans bruit, mais grâce à un mécène, Hans Erni s'est invité dans la Cité du soleil. LE NOUVELLISTE



Anthony Lamon, président de la commission ad hoc. LE NOUVELLISTE

Formulaire en ligne

Les pistes que la commission va proposer, à travers quatre postulats, sont intéressantes. En effet, elle suggère par exemple d'établir chaque année un rapport annuel, une sorte d'état des lieux de la politique culturelle sierroise. Avec cet outil, tant l'Exécutif que le Législatif pourraient prévoir les besoins futurs et «permettre une bonne compréhension de l'action de la ville en matière culturelle». Ensuite, elle demande au Conseil municipal qu'il mette en ligne sur son site internet (ou sur papier) un document qui définit les critères de subventions ponctuelles «afin que chacun puisse faire les démarches nécessaires en vue de l'obtention de subsides pour des manifestations culturelles».

Dynamiser les archives

Un des quatre postulats relève encore que la loi sur les communes demande aux collectivités de conserver les documents importants dans ses archives. «Comment la commune gère-t-elle ses archives s'interroge la commission?» Le rapport propose de va-

lorsier ce patrimoine «en permettant aux associations sierroises, qu'elles soient culturelles, sportives ou autres, de déposer leurs archives dans un lieu approprié, comme le font déjà les villes de Sion, Martigny et Saint-Maurice». Elle demande également au Conseil municipal de se conformer à la législation en la matière.

Intégrer des artistes

Un autre postulat suggère, «pour éviter l'arbitraire, d'élargir la commission culturelle communale à des personnalités du monde artistique (...) non pas pour brider le conseil municipal, mais comme un avantage et un apport pour guider ses choix». Pour cela, la commission demande au Conseil municipal d'examiner l'opportunité de réorganiser la commission culturelle en y intégrant des

membres externes permanents au nombre de quatre, tout en gardant la possibilité de prendre en considération des membres ad hoc si le besoin s'en fait sentir. Elle désire que «ces membres disposent d'une voix lors des votes, au même titre que les conseillers municipaux».

Pour rappel, c'est le municipal Christian Nanchen qui préside la commission sécurité publique, culture, jeunesse et intégration ainsi que droit de cité. La ville dispose également d'un service administratif de la culture et des sports que dirige Rachel Pralong. «La commission a axé ses recherches sur les possibilités d'améliorer la visibilité et la communication de la politique culturelle de la ville», notent encore Anthony Lamon et son rapporteur Eliane Campisi.

SIERRE - GAMPPEL

Notaire au sommet



Bernhard Burkard. LDD

L'Assemblée générale des notariats, membres de l'Union internationale du Notariat (UINL), a élu à Marrakech le Valaisan Bernhard G. Burkard, originaire de Gampel et notaire à Sierre, au poste de trésorier de cette institution pour une durée de trois ans. De facto, il a aussi été élu au conseil de cette instance qui est l'organe de direction et de gouvernement de l'UINL. Cet engagement est une activité bénévole. C'est la première fois qu'un Valaisan siège auprès de cette union internationale.

Grande compétence. Bernhard Burkard est marié et père de trois enfants. Il est bien connu en Valais dans les milieux scientifiques. Il a entrepris ses études de droit à l'Université de Lausanne où il a obtenu le diplôme en police criminelle et police scientifique. Parlant couramment quatre langues, il a exercé auprès de la Police cantonale valaisanne de 1984 à 1988. Bernhard Burkard a suivi son stage de notariat auprès de Me Pierre de Chastonay à Sierre. «Depuis sa création en 1950, il y a toujours eu un Suisse au sein de cette association internationale qui regroupe les notariats nationaux. En effet, notre pays est un membre fondateur. Son secrétariat est à Rome et regroupe 81 pays à travers le monde. Je vais précisément me rendre dans la ville éternelle pour

l'élection du président.» Que lui apporte ce nouvel engagement? «Beaucoup de relations utiles qui me mettent en perspective avec des confrères d'autres pays en pleine croissance, notamment les pays de l'Est de l'Europe. Les notariats suisses sont reconnus pour leur qualité et leur grande compétence. Ils disposent de «l'acte authentique», ce que ne possèdent pas de nombreux autres pays.»

Authenticité. L'Union internationale du Notariat est l'unité spirituelle et l'institution du notariat du type latin, dont les membres sont des juristes, conseils indépendants et impartiaux qui, par investiture de l'autorité publique, confèrent aux documents qu'ils rédigent l'authenticité, instrument de garantie de la sécurité juridique et de la liberté contractuelle. L'UINL en tant qu'organisation non gouvernementale (ONG) a pour but de promouvoir, coordonner et développer la fonction et l'activité notariale dans le monde entier.

CHARLY-G. ARBELLAY

SIERRE

Technoark, go!

La pépinière de projets novateurs

Technoark a été inaugurée vendredi soir par Jean-Michel Chana, président du Gouvernement valaisan et François Genoud, président de la ville de Sierre. Pas de couper de ruban mais une animation originale. Les deux hommes ont projeté contre le bâtiment principal une grosse boule de glace suspendue à une corde qui a éclaté au contact du béton et fondu sous l'effet du föehn. Ensuite, les participants ont été invités à escalader le mur de grimpes, lui aussi nouveau dans ces lieux. Seul politicien courageux à s'être lancé à l'assaut des cimes,



le municipal sierrois Patrick Bérood (notre photo) n'a pas craint le vertige. Téméraire, il s'est même payé le luxe de redescendre en rappel! CA

MEMENTO

VEYRAS/CHALAIS Vente-échange

Une grande vente-échange aura lieu à la salle de gymnastique de Veyras et une autre à Chalais dans l'abri PC sous le home les Jasmins, les mardi 2 et mercredi 3 novembre. Les bénéfices iront à une œuvre de bienfaisance.

MIÈGE Pour les 60 ans et plus

Une heure de mouvement hebdomadaire dans une ambiance décontractée, tel est le programme que propose Pro Senectute Valais tous les vendredis dès le 5 novembre de 10 h 15 à 11 h 15 à la salle de gym. Rens: Martine Cheseaux 078 668 09 35 et 027 456 23 51.

CHERMIGNON

La Saint-Georges déplacée?

La fête patronale de la Saint-Georges à Chermignon est une institution dans cette paroisse. Malheureusement, en 2011, elle tombe un Samedi saint. Le calendrier liturgique n'autorise pas à célébrer la messe ce jour-là! Exceptionnellement, la patronale sera donc déplacée au lundi de Pâques 25 avril. De mémoire de Chermignonard, on n'a jamais vu ça! «Il y aura sans doute plus de monde à la messe, ce qui est bon pour la quête de l'église», résume en toute logique un paroissien! AC



AMB
ASSURANCES

Route du Verbier 13
1934 Le Châble

Tél. 058 758 60 70
Fax 058 758 60 89

www.amb-assurance.ch
E-mail : info@amb-assurance.ch

Des primes 2011
très attractives

Fr. 150.40
Pour adulte*

Fr. 69.-
Enfant jusqu'à 18 ans,
sans franchise

Avec notre nouveau
produit SanaTel,
vous bénéficiez
de tarifs encore
plus avantageux.

Rabais famille
jusqu'à 100%
sur complémentaires

Payez moins de primes grâce à AMB

Primes comparées** à Sion, Sierre,
Martigny et Monthey

Fr. 1378.80 de moins que Visana
Fr. 1296.00 de moins que Helsana
Fr. 794.40 de moins que Concordia
Fr. 792.00 de moins que CSS
Fr. 651.60 de moins que CPT
Fr. 468.00 de moins que Auxilia